**Monsieur Frédéric CALLEWIER**

26 Rue de Bohain

02110 BRANCOURT-LE-GRAND

**L.R.A.R. 2C13118341293**

SAINT QUENTIN, le 15 avril 2021

|  |
| --- |
| **N/Réf.**  **212541/GR /** **GR / IMM**  **SARL CALLEWIER**  **Ferme de la Belle Etoile**  **02110 -**  **BRANCOURT-LE-GRAND**  **SIREN : 418 840 146**  Redressement judiciaire du 9 octobre 2020  Liquidation Judiciaire du 9 avril 2021  **V/Réf. : CONSTRUCTION SUR SOL D’AUTRUI**  votre identifiant : h35ws9e  votre mot de passe : w18q6  [www.mandaction.fr](http://www.mandaction.fr)    Maître Alexandre DELEZENNE  Maître Guillaume RANDOUX Avec la Collaboration de Maître Margaux MAQUIGNON Mandataire Judiciaire Diplômé  Maître Philippe LEHERICY Maître Julie HERMONT  Maître Emmanuel MALFAISAN  Maître Pascal RUFFIN  Maître Nicolas SOINNE  Maître Christian WIART Maître Pierre-François ROUHIER  Maître Charles BRUCELLE  *leurs collaborateurs/collaboratrices*  *Présents sur :*  - AMIENS - ARRAS - AVESNES SUR HELPE - BEAUVAIS - BETHUNE - BOULOGNE SUR MER - CALAIS - CAMBRAI - CHARLEVILLE-MEZIERES - COMPIEGNE - DOUAI - DUNKERQUE - LAON - LILLE METROPOLE - SAINT OMER - SAINT QUENTIN - SEDAN - SENLIS - SOISSONS - VALENCIENNES |

Monsieur,

Je reviens vers vous dans le cadre des opérations de la Liquidation Judiciaire de la SARL CALLEWIER en suite de notre entretien du 15 avril 2021 et du courrier qui vous a été adressé, ainsi qu’à votre Conseil, Maître MANGEL, à cette même date.

Je sollicitais alors que vous puissiez proposer une indemnisation de la procédure se rapportant à la construction sur sol d’autrui, aujourd’hui louée à Monsieur CARRE au prix de 1.750 € / mois et reprise au bilan pour un montant de 54.800 €.

Malgré plusieurs relances, vous ne m’êtes jamais revenu à cette fin.

Maître MANGEL m’indique demeurer sans nouvelles.

Je vous confirme que, sans retour de votre part sous 8 jours, je serai contraint de procéder par voie d’assignation.

Enfin, vous me confimiez, en son temps, que les loyers avaient toujours été encaissés par la SARL CALLEWIER. Il n’y a pas de raison qu’il en soit autrement aujourd’hui.

Sauf erreur de ma part, je n’ai jamais été rendu destinataire du montant de ces loyers.

A défaut, je serais contraint de procéder par voie de recouvrement direct auprès du locataire.

Dans l'attente de vous lire, j’adresse copie du présent à Me MANGEL.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

**Guillaume RANDOUX**

**Mandataire Judiciaire**